

**COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE**  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU**  
**JEUDI 02 AVRIL 2015 A 20H30**

Date de convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 26/03/2015

Conseillers en exercice : 11

Présents: 11    Votants: 11

L'an deux mil quinze, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, S. FOURMOND et Mrs Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOUIN, G BELAIR, S. COIGNARD, St. FOUCHER, J-J LISSILLOUR et J-F GARREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: néant

Sonia FOURMOND a été nommée secrétaire de séance

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie assistait également à la présente séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 5 mars 2015 à l'unanimité.**

**Budget annexe assainissement**

**a Vote du compte administratif 2014**

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mme MORAND, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	509.22 €			10 809.34 €	509.22 €	10 809.34 €
Opérations de l'exercice	5 948.87 €	6 665.24 €	11 305.04 €	18 360.34 €	17 253.91 €	25 025.58 €
TOTAUX	6 458.09 €	6 665.24 €	11 305.04 €	29 169.68 €	17 763.13 €	35 834.92 €
Résultats de clôture		207.15 €		17 864.64 €		18 071.79 €

(Mme Le Maire se retire)

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus

Compte tenu de l'excédent de clôture, une réflexion sera menée pour étudier la faisabilité de réintégrer le budget annexe assainissement dans le budget général de la commune.

**b Approbation du compte de gestion 2014**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **c Affectation des résultats**

Vu l'excédent de l'exercice 2014 en section de fonctionnement de 17 864.64 €

Vu l'excédent de l'exercice 2014 en section d'investissement de 207.15 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 17 864.64 € en section de fonctionnement recettes du Budget primitif de l'exercice 2015 ;
- d'affecter la totalité de l'excédent de la section d'investissement, soit la somme de 207.15 € en section d'investissement recettes, au Budget primitif de l'exercice 2015.

### **d Vote du budget primitif 2015**

Le conseil municipal,

Après avoir apporté les modifications ci-après sur les propositions faites:

Remboursement des frais de personnel + 1500

Achat de fournitures - 1000

Entretien des pompes - 500

Vote le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 36 090.64 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 6 872.39 €

## **Budget annexe lotissement**

### **Vote du compte administratif 2014**

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mme MORAND, maire,

donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats Reportés		- €	0,29 €		0,29 €	- €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- €	- €	0,29 €	- €	0,29 €	- €
Résultats de Clôture	- €		0,29 €		0,29 €	

(Mme Le Maire se retire)

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus

## Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire,  
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Affectation des résultats

Vu le déficit de l'exercice 2014 en section de fonctionnement de 0.29 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

D'affecter la totalité du déficit de fonctionnement en section de fonctionnement dépenses, soit la somme de 0.29 € au compte C/ 002 du Budget primitif de l'exercice 2015.

## Vote du budget primitif 2015

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe lotissement, lequel s'équilibre

en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 976.29 €

en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 976.00 €

## Budget général

### Vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mme MORAND, maire,

donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	17 751.63 €			87 749.84 €	17 751.63 €	87 749.84 €

Opérations de l'exercice	40 831.51 €	41 226.15 €	272 983.06 €	290 489.75 €	313 814.57 €	331 715.90 €
TOTAUX	58 583.14 €	41 226.15 €	272 983.06 €	378 239.59 €	331 566.20 €	419 465.74 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>17 356.99 €</b>			<b>105 256.53 €</b>		<b>87 899.54 €</b>
Restes à réaliser	16 426.00 €	8 684.50 €			16 426.00 €	8 684.50 €
TOTAUX CUMULÉS	75 009.14 €	49 910.65 €	272 983.06 €	372 197,56 €	347 992.22 €	428 150.24 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	25 098.49 €			105 256.53 €		80 158.04 €

(Mme Le Maire se retire)

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus

### Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Affectation des résultats

Vu l'excédent de l'exercice 2014 en section de fonctionnement de 105 256.53 €

Vu le déficit l'exercice 2014 en section d'investissement de 17 356.99 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes au compte C/1068 pour la somme de 25 098.49 € ;
- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement recettes, soit la somme de 80 158.04 € au compte C/ 002 du Budget primitif de l'exercice 205 ;
- d'affecter la totalité du déficit d'investissement en section d'investissement, soit la somme de 17 356.99 € en dépenses du Budget primitif de l'exercice 2015.

### Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour l'exercice 2015

Considérant les bases pour l'exercice 2015

Considérant que le conseil n'a pas prévu de réaliser des gros travaux au cours de l'exercice 2015

Considérant que le budget peut être équilibré sans augmentation des taux,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas voter d'augmentation des taux pour l'exercice 2015 donnant les résultats ci-après :

	BASES 2015	TAUX 2015	PRODUIT
TH	216 000	18,62%	40 219
TFB	134 000	25,89%	34 770
TFB	133 300	34,83%	46 428
<b>TOTAL</b>			<b>121 417</b>

### **Vote du budget primitif 2015**

Le conseil municipal,

Vote le budget primitif de l'exercice 2015 du budget général, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 354 655.92 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 88 408.64 €.

### **Questions diverses**

Madame le Maire informe le conseil de la décision de l'Inspection Académique de la Mayenne en date du 31 mars de la fermeture d'une classe à l'école de Cossé en Champagne compte tenu de la diminution des effectifs.

La décision sera entérinée lors de la réunion du 10 avril 2015.

La séance est achevée à 23h59.